

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux 3 municipaux présents ainsi qu'à Messieurs Pierre Koestinger de la Broye et Anton Bruni du Murtenbieter.

Appel : Présents : 25 Excusés : 7 Non excusés : 1

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2019
- 5) Préavis municipal N° 03/2020 : Comptes 2019
- 6) Préavis municipal N° 04/2020 : Constitution des organes législatifs et exécutifs pour la législature 2021-2026
- 7) Nomination d'une commission ad hoc : "Problème de l'eau dans notre village"
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles
- 10) Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2020

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

3. Informations du Président

-

4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2019

P. Thévoz relève que c'est la 4^e année consécutive que le rapport est établi sous cette forme. L'année fût longue et compliquée pour la commission.

La commission de gestion, par son rapporteur et président *A. Kohler* confirme que l'année a été plutôt mouvementée pour la commission avec 3 changements de présidence, la dernière ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2020. De plus, des manquements sont à relever dans la passation des données et informations déjà récoltées. Le processus de rédaction du rapport s'est rallongé et il a été victime d'un retard important dont la pause estivale a eu raison. Les membres du conseil auront relevé que le rapport est incomplet aux pages 10 et 14 où il manque la description de certaines activités de représentation de la Commune à l'extérieur. *A. Kohler* remercie *P. Walker* pour son travail de rédaction.

P. Thévoz remercie la commission pour la rédaction du rapport de gestion 2019. La Municipalité a également rédigé un rapport de gestion 2019 à l'intention de la commission (selon l'art. 96 du règlement du conseil communal de Faoug). Ce rapport daté du 17 mars 2020 est très bien rédigé. Il n'a pas été distribué mais sera consultable sur le site de la Commune dès son approbation.

P. Thévoz remercie Mme la Syndique, l'ensemble de la Municipalité ainsi que les employés communaux pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve durant l'exercice écoulé, œuvrant pour le bien de la Commune.

Le rapport de gestion de la Municipalité examiné par la commission de gestion est accepté par le conseil communal à l'unanimité.

5. Préavis Municipal N° 03/2020 : Comptes 2019

M. Herrmann informe le conseil que le préavis commente la plupart des écarts par rapport au budget. Elle se tient à la disposition du conseil pour toutes questions.

La commission de gestion, par son rapporteur, *A. Kohler*, informe le conseil que les comptes ont été contrôlés en se concentrant sur les postes avec des différences importantes entre le budget et les comptes

ainsi que sur les postes « inconnus ». Les contrôles ont été effectués sur la base des factures, dans le grand livre et dans les comptes directement. Elle relève que :

1. L'exercice se solde par un excédent de CHF 29'181.75
2. Que le montant total des emprunts s'élève à CHF 2'000'000.-.
3. Que des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 287'000.- ont pu être effectués
4. Que les montants péréquatifs remboursés pour l'année 2018 ont été très favorables.
5. Que Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2019 sans formuler de remarque nécessitant un suivi particulier.

La commission de gestion recommande d'accepter les comptes tels que présentés et se tient également à disposition pour toutes questions.

Y. Mischler : concernant le compte 430.314.1. : Il est mentionné dans le préavis une installation de barrières et signalisation pour la fermeture de divers accès aux chemins forestiers. Cette différence par rapport au budget est-elle due uniquement à la pose de ces chaînes dans la forêt ?

M. Herrmann : On a également remplacé la barrière à la plage (recyclée pour le stand de tir) + quelques bornes et effectué de menus travaux d'électricité. Pour la fermeture des accès à la forêt, un montant de CHF 13'000.- a été porté dans les comptes, c'est donc cette installation qui explique une grande partie de la différence. *Y. Mischler* : il faudrait aller vérifier à la forêt, car la barrière n'est plus en place depuis un petit moment déjà.

J Laverrière : il est mentionné dans le rapport que la Commune n'a pas fait de fonds spécial par rapport au COVID, ce qui est ok. Pourquoi ne pas avoir fait un fonds de réserve pour l'eau au lieu de procéder à des amortissements ? Et concernant la facturation du bureau technique AWA : Est-ce que tous les frais que les citoyens paient sont facturés à la Commune et refacturés au citoyen ou le bureau facture également directement aux habitants ?

M. Herrmann : L'eau est un compte qui doit s'équilibrer. Il existe un fonds spécifique pour l'eau mais il ne peut pas être alimenté par qqch d'autre que le rendement issu de la distribution de l'eau. Ce point pourrait d'ailleurs poser problème dans le futur pour trouver les financements nécessaires aux incitations de récolte de l'eau auprès des habitants. Par contre, un amortissement tel qu'effectué cette année permettra de supporter plus facilement des investissements futurs, la commune ayant moins de dettes.

Concernant le bureau technique : les comptes ne sont jamais équilibrés car la plupart du temps le bureau se penche sur un dossier avant sa mise à l'enquête et la facturation des coûts n'apparaît qu'à la fin du projet avec un décalage de plusieurs mois entre les 2 événements. Le bureau technique n'envoie les factures qu'à la Commune qui parfois ne refacture pas la totalité au citoyen dans le cas où le bureau aurait travaillé particulièrement longtemps sur un projet, par ex.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

6. Préavis Municipal N° 04/2020 : Constitution des organes législatifs et exécutifs pour la législature 2021-2026

P. Thévoz relève ne pas se souvenir avoir discuté d'un tel préavis à la fin de la dernière législature. Certaines communes sont obligées de faire des modifications car la constitution des organes va dépendre du nombre d'habitants. Les communes qui ont fusionné durant la législature 2016-2021 comme Vully-les-Lacs par ex. sont particulièrement concernées.

M. Herrmann informe l'assemblée que la Municipalité a mené une réflexion à ce propos entre collègues municipaux pendant l'établissement du cahier des charges. Au vu de l'engagement de la secrétaire communale à temps complet, plusieurs tâches pourront lui être confiées et il leur a semblé que 5 membres au sein de la Municipalité est une bonne formule, le passage à 7 ne résolvant rien. La Municipalité propose donc le statu quo et propose simplement d'élire davantage de suppléants au bureau : 9 au lieu de 7. Cette proposition a été validée par le Bureau (respectivement par P. Thévoz).

Le rapporteur de la commission de gestion, A. Kohler, relève que les avis des membres de la commission ont été récoltés individuellement le 4 août. La commission de gestion recommande de suivre les propositions de la Municipalité.

Le conseil communal accepte à la majorité (1 avis contraire, 0 abstention) de maintenir pour l'élection du Conseil communal pour la législature 2021-2026 le nombre des conseillers communaux à 35 et de fixer le nombre de suppléants à 9. Il accepte également de maintenir le nombre des membres de la Municipalité à 5 pour son élection pour la législature 2021-2026.

7. Nomination d'une commission ad hoc : "Problème de l'eau dans notre village"

P. Thévoz rappelle que des propositions ont déjà été émises lors de la dernière séance. Il a pris du temps pour y réfléchir et proposer quelques solutions. Un questionnaire sur l'utilisation de l'eau de pluie a été distribué à tous les propriétaires avec mention de la commission inter-villageoise dans la lettre d'accompagnement.

P. Thévoz a aussi eu une discussion avec *M. Herrmann*, *J. Laverrière* et *S. Carrard*. Il n'y a pas que le problème de l'eau sur lequel il faut nous pencher. Il nous faut une approche globale et durable. Tout en respectant les nombreuses lois et règlements.

Ce soir nous allons créer une commission temporaire pour suivre et soutenir la Municipalité dans son avancée sur le sujet sensible de l'eau. Cette commission réfléchira également à la création d'une commission « durable » qui sera mise en place pour toute la durée de la prochaine législature. Ce sera une commission thématique fonctionnant un peu comme la CCLT (avec des représentants de la Municipalité, du Conseil et des habitants du village). Elle pourrait éventuellement fonctionner sur la base de statuts à définir avant sa constitution.

P. Thévoz précise qu'il existe beaucoup de mesures mises en place par le Canton et que nous pourrions également nous inspirer de ce qui est déjà établi dans d'autres communes de même grandeur que la nôtre. *M. Herrmann* soutient cette initiative. Le sujet est global et l'eau est un sujet relativement nouveau dans les approches de développement durable des communes : il en est fait mention dans Agenda 2030. Dans certaines communes il existe des commissions ou alors des assemblées villageoises (pas forcément constituées des gens élus). *M. Herrmann* n'a pas trouvé de statuts d'une commission existante. Il en existe beaucoup pour l'énergie et le développement durable mais un peu moins spécifiquement pour l'eau mais c'est un sujet qui va gagner en importance. Elle salue le fait d'impliquer les citoyens dans cette approche dès 2021. L'interaction avec la population est importante notamment avec les membres du conseil (car ce sont les habitants qui vont ensuite relayer l'information auprès de leurs voisins).

J. Laverrière précise que la commission ad hoc va œuvrer jusqu'à la fin de la législature actuelle pour débroussailler le terrain et mettre en place les bases pour la nouvelle commission dès juin 2021. Il se demande si une information à la population par rapport aux informations présentées lors du conseil communal du mois de juin ne serait pas utile ? Ce sera un des points à discuter au sein de cette commission.

P. Thévoz propose de désigner 5 membres et 2 suppléants.

Après différentes propositions, la commission « Problèmes de l'eau au sein du village » est constituée de :

- Jérôme Laverrière
- Michaël Krenger
- Christine Vetterli
- Thierry Miauton
- Suppléants : Cédric Buri et Markus Kohler

Le conseil salue ces nominations par des applaudissements.

8. Informations municipales

J. Schürch : -

S. Giannini-Heim : excusée

M. Herrmann :

La Municipalité a reçu une invitation pour une rencontre Canton-Communes sur le développement durable. La séance aura lieu le mercredi 28.10.2020 de 09h30 à 12h30 à Nyon. Les sujets présentés seront les nouvelles missions du bureau de la durabilité et son accompagnement des communes, la création d'un portail de la durabilité pour les communes et l'Agenda 2030 (prise en main du guide pratique et de l'outil pratique pour les plus petites communes). Les membres de la Municipalité ne peuvent pas s'y rendre alors si un membre du conseil est intéressé, il est prié de s'adresser à *M. Herrmann*.

M. Herrmann adresse ses remerciements chaleureux au personnel communal pour le travail effectué durant l'année 2019-2020. Cette année fût marquée par le départ de *M. Pürro* à fin janvier. Elle remercie le personnel administratif, la voirie et les concierges. Elle adresse un remerciement particulier à la maison Brechbühl Fleurs qui a offert les arbres qui ont été plantés sur la Place de la Gare. Elle remercie également ses collègues municipaux qui ont donné de leur temps et de leurs compétences tout au long de l'année

pour assurer la bonne marche de la Commune. Un merci particulier également à C. Gujer qui porte une lourde charge sur ses épaules depuis l'été passé.

Merci aux conseiller communaux et à la population : grâce aux efforts de chacun, il n'y a plus eu de pointe de consommation d'eau comme ce fût le cas en été 2019. Le niveau de la nappe phréatique a également moins baissé que l'été d'avant. Elle invite la population à ne pas baisser la garde.

C. Gujer :

Remercie *M. Herrmann* qui a réussi à instaurer une très bonne ambiance au sein de la Municipalité.

A. Kündig : excusé

9. Divers et propositions individuelles

S. Carrard : Nous sommes face à un problème de sécurité aux abords de l'école. Des parents manœuvrent sur les places de parc alors que des enfants passent derrière les voitures, les parents sont agglutinés devant la cour et le bus traverse au milieu du passage piétons alors que des enfants traversent correctement en respectant les feux de signalisation. Il faudrait réfléchir à ne plus mettre les bus dans la cour. Je souhaiterais que *J. Schürch* vienne observer la situation durant quelques matinées et que l'on puisse réfléchir aux mesures à prendre pour améliorer la situation.

C. Buri : il suffit d'encourager les enfants à se rendre à pied et aux parents de ne plus attendre devant l'école. *S. Carrard :* il ne s'agit pas ici d'éduquer les gens mais de trouver des solutions pour éviter au maximum les accidents. Il y a une réalité aujourd'hui : les gens viennent en voiture et déposent leurs enfants en se rendant au bureau.

C. Vetterli : certaines communes ont mis en place une réduction de la vitesse dans les zones de proximité de l'école. Ce n'est pas possible dans notre cas mais on pourrait peut-être déposer les enfants à la gare ?

S. Carrard : non, certains enfants n'ont que 4 ans, on ne peut leur laisser faire le trajet sans accompagnant.

C. Vetterli : pourrait-on réduire la vitesse pour une certaine période uniquement ? *P. Thévoz :* non, je pense que cela ne serait pas autorisé sur une route cantonale principale.

R. Tacheron : Dans certains villages il existe un endroit prévu où déposer les enfants et les maîtresses viennent les chercher pour les accompagner à l'école. *J. Schürch :* je vais en discuter au sein de l'ASIA.

S. Laverrière : Durant un certain temps les bus ne pouvaient pas circuler dans la cour et les maîtresses allaient chercher les enfants au bureau communal. Déjà à l'époque cela avait provoqué des frictions au sein du corps enseignant. *S. Carrard :* C'est à la direction de leur dire que faire.

M. Soares Leal : habitant au bout du village, c'est vrai que nous prenons souvent nos véhicules pour amener nos enfants mais il y a aussi un autre problème : il n'y a pas d'éclairage sur le chemin de l'école et l'hiver, c'est très ennuyeux. Quand peut-on espérer avoir un éclairage public qui relie le quartier des Vouats ?

M. Herrmann : pour cela nous devons faire une fouille (et donc profiter de synergie avec des fouilles pour l'eau ou d'autres services p.ex.). Il serait possible de mettre un éclairage solaire. On ne vous oublie pas mais ça avance lentement. *A. Kündig* a investigué.

Y. Mischler : s'interroge sur le tout-ménage n°13 « interdiction des herbicides ». L'exemple cité concernant l'Atrazine n'est pas le plus judicieux sachant que ce produit est interdit en Suisse depuis très longtemps. L'Atrazine reste quelques années dans le sol mais ce n'est pas le cas du glyphose. Les gens commencent à tout mélanger. Il ne faut pas semer le doute auprès des habitants, encore moins en période de votations.

M. Herrmann : Le texte a été repris d'une publication que nous avons reçue. Le but est d'essayer de convaincre nos citoyens qu'il existe d'autres moyens que les pesticides pour se débarrasser des mauvaises herbes. *Y. Mischler :* On est d'accord mais en tant que professionnel, on ne peut pas changer nos traitements d'un jour à l'autre et du tout au tout. Or quand les gens nous voient traiter, c'est un peu comme si nous commettions une infraction !

C. Vetterli : 104 communes vaudoises ont accepté d'éteindre leur éclairage public une nuit d'août. Or, visiblement le Groupe E a trouvé trop compliqué d'éteindre les lumières du village. Qu'est-ce qui est si compliqué et le Groupe E pourra-t-il le faire l'année prochaine en août ? *P. Thévoz :* certaines communes éteignent même leur éclairage public toute la nuit (c'est le cas dans le Val-de-Ruz). Ce pourrait être une proposition que la nouvelle commission pourrait traiter.

M. Herrmann : La Commune y était favorable. Cette proposition émanait d'une association du Gros de Vaud. Or cela ne faisait pas de sens d'y participer si Morat, Courgevax et les communes aux alentours n'y prenaient pas part. Puis il y a eu le semi-confinement. *M. Herrmann* a eu un long entretien avec le responsable de cette association. L'an prochain, l'association s'adressera d'abord aux distributeurs d'électricité et demandera ensuite aux Communes concernées si elles souhaitent participer.

P. Thévoz : s'excuse pour sa réponse précédente car elle était hors sujet : il ne pensait pas à un événement unique (pour observer le ciel) mais plutôt aux mesures prises dans le cadre des économies d'énergie.
C. Gujer : précise que c'est une télécommande qui passe par les signaux (comme le double tarif) qui permettrait d'éteindre l'éclairage. Le relais de lumière est à Hauterive et il ferait déclencher tout le Canton. Groupe E distribue sur tout le canton de Fribourg, un peu sur Vaud et un peu sur Neuchâtel. Il relève également la problématique de la sécurité : s'il y a un accident suite à la mise hors service temporaire de l'éclairage, qui portera la responsabilité ? Vraisemblablement la Commune. C'est le cas par exemple si un accident se produit sur un passage piéton. *S. Carrard* : l'éclairage public est obligatoire sur les passages piétons ? *C. Gujer* : si un passage est signalé, son éclairage est obligatoire.

10. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

Élection du Président :

Patrick Thévoz est élu avec 24 voix sur 24 bulletins délivrés.

Élection du vice-président :

Sylvain Carrard est élu avec 25 voix sur 25 bulletins délivrés.

Élection du 2^e vice-président :

Pascal Heim est élu avec 23 voix sur 25 bulletins délivrés (1 blanc et 1 voix éparse)

Scrutateurs :

Thierry Feneyrolles et Alexandre Beni sont élus scrutateurs.

Cédric Buri et Deborah Kaeser sont élus scrutateurs suppléants.

Commission des finances :

Elle est composée de 5 membres et 2 suppléants, désignés pour un an et tous rééligibles :

J. Laverrière propose de remplacer M. Kaeser qui s'est excusé pour des raisons de santé car le budget 2021 va bientôt arriver. *Markus Kohler* se propose comme suppléant. Les autres membres sont d'accord de continuer pour 2020-2021.

La commission est donc constituée de :

- R. Tacheron
- T. Miauton
- R. Hotz
- Y. Mischler
- J. Laverrière
- Suppléants : Michael Krenger et M. Kohler

Commission de gestion :

Elle doit être composée de 5 membres et 2 suppléants, fixée pour un an et les membres sont rééligibles. Selon le règlement du conseil communal, 2 membres doivent être remplacés après 3 ans. Ce n'est pas nécessaire de faire de changement cette année car il y en a eu de nombreux durant l'année écoulée.

La commission est donc constituée de :

- A. Kohler
- C. Buri
- G. Krenger
- P. Walker
- Suppléants : R. Lopes et D. Bula

Les autres commissions sont nommées pour la durée totale de la législature.

Distribution des jetons de présence :

G. Krenger propose de verser les jetons de présence à la fondation pour Rodrigo afin d'aider ses parents à payer ses thérapies. *R. Lopes*, le papa de Rodrigo, remercie chaleureusement le conseil pour ce geste généreux. Il précise que les soins de Rodrigo coûtent à sa famille près de EUR 21'000.- par an qui ne sont pas pris en charge par les assurances et que cette aide est bienvenue.

P. Thévoz remercie S. Laverrière pour son travail de secrétariat ainsi que les scrutateurs qui sont engagés les dimanches de votation. Il remercie aussi les personnes qu'il a côtoyées durant l'année : Madame la Syndique, les membres de la Municipalité, les secrétaires municipales, les employés communaux et le conseil dans son ensemble.

S. Carrard remercie P. Thévoz pour sa présidence durant l'année écoulée. Il mène les débats avec humour et dans une bonne ambiance. Le conseil le remercie par des applaudissements nourris.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances : une votation populaire le 27.9. qui traitera de 5 objets fédéraux. Le prochain conseil se déroulera le mardi 27 octobre 2020. L'arrêté d'imposition ainsi que des éventuels rapports d'activité y seront présentés. Le dernier conseil de l'année aura lieu le 8 décembre.

P. Thévoz clôt l'assemblée à 21h40.

P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faug, septembre 2020

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 27 octobre 2020